

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2009

DIFFUSION ET PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET
(Nouvelle lecture) - (n° 1626)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
Mme Billard, M. Brard
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 10 QUATER

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , y compris les œuvres documentaires et les courts métrages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision sur la politique de développement des offres d'oeuvres cinématographiques.